

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 887 065 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
08.03.2006 Bulletin 2006/10

(51) Int Cl.:
A61G 17/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **98500137.9**

(22) Date de dépôt: **05.06.1998**

(54) **Tableau-urne pour des cendres d'inhumation**

Gerahmte Aufnahme für Asche von Verstorbenen

Frame-shaped receptacle for the ashes of deceased person

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK FR GB IT LI LU NL SE

(30) Priorité: **23.06.1997 ES 9701736 U**

(43) Date de publication de la demande:
30.12.1998 Bulletin 1998/53

(73) Titulaire: **Bach Lahor, Santiago**
08221 Terrassa (Barcelona) (ES)

(72) Inventeur: **Bach Lahor, Santiago**
08221 Terrassa (Barcelona) (ES)

(74) Mandataire: **Espiell Volart, Eduardo Maria**
R. VOLART PONS Y CIA. S.L.
Pau Claris, 77, 2.o, 1.a
08010 Barcelona (ES)

(56) Documents cités:
GB-A- 171 605 US-A- 1 225 195
US-A- 3 167 844 US-A- 5 625 933
US-A- 5 704 103

EP 0 887 065 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] Le présent brevet concerne un tableau-urne spécialement destinée notamment à héberger de façon tout à fait hermétique, les cendres provenant de l'inhumation et dont les caractéristiques essentielles sont décrites ci-après.

[0002] La pratique de l'inhumation est chaque fois plus étendue, une pratique qui s'appuie sur diverses directives de type sanitaire et pratique également, si l'on tient compte du manque d'espace dans plusieurs lieux empêchant que les cimetières ou nécropoles soient agrandis.

[0003] Les cendres provenant de l'inhumation de cadavres sont restées, jusqu'à présent, recueillies dans des récipients appropriés, préférablement dans des pots ou assimilés, ayant leur aspect et finition extérieurs en harmonie avec le but de respect et de souvenir que cet objet entraîne, en occupant un endroit privilégié dans l'ambiance familiale.

ÉTAT DE LA TECHNIQUE

[0004] Il faut citer comme référence de l'état de la technique, les brevets suivants:

US-A- 1225195 (Wanda); GB-A 171605 (Cutler);
US-A-5625933 (Neuberger).

[0005] Ces brevets concernent des cadres contenant une image ou un objet, son fond étant fixé par des agrafes. Cependant, le brevet US-A-1225195, limite exclusivement son application à un cadre porte-image ou porte-photo pourvu d'un espace postérieur adapté pour y placer des objets divers et plus précisément des documents des lettres, des bijoux et assimilés.

[0006] Le brevet US-A-5625933 consiste en un cadre pourvu d'un élément étanche approprié pour conserver des cendres mortuaires et il possède à sa partie avant une feuille graphique, sous forme de panneau décoratif, dont le design est de sorte que lorsqu'on agence plusieurs cadres dûment fixés par des supports vissées sur une paroi ou un mur, l'ensemble des feuilles graphiques ou panneaux décoratifs est relié en formant un vaste panneau décoratif adapté pour la paroi ou mur d'une enceinte publique, telle, qu'un cimetière.

[0007] Cette pratique, pour des raisons évidentes d'affection envers les personnes décédées, s'est également étendue aux animaux familiers.

[0008] Le brevet objet de la présente description, étant donnée la demande causée par les facteurs de type social et émotionnel exposés ci-avant, offre une nouvelle possibilité de conserver les cendres de l'être cher, en offrant, en même temps que la garantie de la fermeture totale de la zone dans laquelle les cendres restent situées, la possibilité de compléter l'ensemble de souvenirs avec l'aménagement facile d'un élément graphique, parfaitement encadré et protégé, se rapportant directe-

ment ou indirectement à l'être dont les cendres sont déposées là, tels que des photographies de celui-ci ou bien des photographies ou des dessins de lieux ou de scènes de sa vie, tout cela pour un meilleur souvenir en même temps que pour la conservation des restes inhumés dont il a été question depuis le début.

[0009] Tout cela est complété par la possibilité de placer le tableau-urne objet de cette invention dans la position classique sur un bureau ou bien suspendu à une cloison ou un mur, comme on voudra.

[0010] Tout ce qui a été décrit précédemment est obtenu de façon pratique et bon marché par le biais d'un tableau-urne objet de l'invention, des dessins étant annexés à cette description dans lesquels, à titre d'exemple non limitatif de la réalisation pratique, on a représenté un tableau-urne conformément aux caractéristiques essentielles de cet brevet.

[0011] Dans ces dessins, la figure 1 est une vue en perspective de l'ensemble complètement éclatée, dans laquelle on observera l'agencement des divers éléments composant le tableau-urne;

La figure 2 est une vue de face, éclatée en partie, du composant urne;

La figure 3- est une vue de côté de cette urne, correspondant complètement à la figure précédente et coupée selon $\overline{AA}$;

La figure 4 est une vue de face, complètement montée, de la propre urne, elle montre un des coins coupé en partie, pour permettre d'observer l'agencement des éléments qui la composent.

La figure 5 est une vue en perspective, à plus grande échelle, de la zone du coin cité dans la figure précédente.

La figure 6 est une coupé en profil du tableau-urne, dans la version pour le placer comme tableau suspendu; et

La figure 7 est une vue en profil du tableau-urne coupé en partie, dans une version pour le placer sur un bureau.

[0012] En suivant les dessins, on observe le tableau-urne pour cendres d'inhumation, constitué par un cadre quadrangulaire (1), présentant un rebord (1a) approprié orné ou non, ayant toute sa zone centrale quadrangulaire ouverte. Ce cadre (1) présente ses quatre côtés (1b) ayant une largeur suffisante pour héberger à leur intérieur l'ensemble d'éléments juxtaposés qui, comme il est observé dans les diverses figures, mais spécialement dans la figure 1, composent le tableau-urne de l'invention.

[0013] Immédiatement au-dessous des parties avant (1a) il se trouve un verre transparent (2) qui protège une feuille (3) qui sera préférablement une référence précise, soit à la propre figure de l'être cher dont les cendres sont déposées, soit une référence photographique ou illustrée

de lieux, objets, scènes ou assimilés concernant sa vie et son activité.

[0014] L'urne proprement dite (4) est agencée immédiatement derrière la feuille (3) et derrière l'urne, facultativement, on pourra placer une feuille résistante de protection et de fermeture (5) qui restera fortement fixée également par des agrafes (6) qui se plieront sur la propre feuille de fermeture (5) ou bien simplement sur l'urne (4) en conservant ainsi le reste des éléments immobilisés à l'intérieur du tableau-urne (1).

[0015] Si l'on souhaite placer l'ensemble suspendu à une cloison ou à un mur, il suffira de placer sur le bord supérieur (1b) postérieur du cadre un anneau approprié (7) ; dans la variante dans laquelle on souhaite placer le cadre sur une surface horizontale, table, étagère ou assimilé, la feuille de fermeture arrière (5) aura logiquement un socle de support (8).

[0016] L'urne proprement dite (4), représentée dans les figures 2 à 4, est constituée par deux plates parois verticales préférentiellement transparentes (9a) et (9b), qui restent séparées, en laissant un creux donné entre elles, en même temps qu'elles restent parfaitement fixées, car elles sont collées sur un bâti intérieur, constitué par une traverse horizontale inférieure (10a) et deux montants verticaux (11a) et (11b). Ces deux montants restent solidarisés avec la traverse inférieure (10a) par leurs extrémités, au moyen d'équerres d'union (12) pourvues d'ails dont les ailes à angle droit pénètrent à l'intérieur des éléments qu'ils solidarisent. Les ailes, aussi bien verticales (12a) qu'horizontales (12b) sont pourvues de dents (13) qui rendent difficile une séparation accidentelle des divers éléments.

[0017] L'urne est complétée par la traverse supérieure (10b) située de sorte qu'elle puisse être enlevée assez facilement, comme illustre la figure 2, afin de laisser ouverte la partie supérieure du creux constitué entre les deux parois transparentes verticales (9a) et (9b).

[0018] Cette traverse supérieure (10b) possède également, à ses extrémités, des équerres d'union (12), dont les ailes verticales (12a) seront introduites à l'intérieur des montants verticaux respectifs (11a) et (11b) en fermant complètement le creux, tel qu'indique la figure 4, en conservant en parfaites conditions d'étanchéité les cendres (14) qui y sont déposées.

[0019] L'ensemble étant agencé tel qu'il a été décrit, son utilisation sera la suivante: en séparant la plaque arrière protégeant la fermeture (5), on pourra très facilement retirer de l'intérieur du cadre (1) l'urne proprement dite ainsi que la feuille graphique (3), et il ne restera dans la zone avant que le verre transparent (2) qui permet de visualiser cette feuille (3).

[0020] En retirant vers le haut la traverse supérieure (10b), le creux compris entre les deux parois transparentes (9a) et (9b) devient accessible. Comme il a été décrit, ce creux, à l'intérieur duquel seront déposées les cendres (14) est délimité et fermé par le bâti constitué par la traverse inférieure (10a) et les montants latéraux (11a) et (11b).

[0021] Dès que l'on aura versé les cendres (14) à l'intérieur de l'urne, on fermera ce creux en plaçant la traverse supérieure (10b), en emboîtant les ailes verticales (12a) des équerres (12), à l'intérieur des montants verticaux (11a) et (11b). Les cendres déposées là seront visibles à travers les parois verticales transparentes (9a) et (9b).

[0022] L'urne (4) sera à nouveau placée à l'intérieur du cadre (1) où elle restera à l'abri et cachée. Pour arriver à immobiliser complètement l'urne par rapport au cadre, on la scellera avec du silicone ou assimilé. (Non représentée dans les dessins).

[0023] Il est évident que la forme du cadre et des éléments composants restants pourrait avoir tout autre forme géométrique, ce qui pourrait donner lieu à ce que même l'élément urne principal adopte cette forme.

[0024] Il faut signaler que, évidemment, en plus des variantes de son agencement, suspendu ou appuyé, ainsi que de l'utilisation aussi bien pour conserver les cendres provenant de l'inhumation d'êtres chers que d'animaux familiers, le tableau-urne objet de cette invention pourrait avoir une infinité de variantes de décoration et d'aspect extérieur, de dimensions et de formes, ainsi que de qualité des matériaux -employés pour sa réalisation pratique, en n'altérant en rien l'essentialité de l'invention, qui est résumée dans les revendications suivantes.

Revendications

1. Tableau-urne pour des cendres d'inhumation, constitué par un cadre (1), dont la zone avant délimite un espace quadrangulaire ouvert et dont la profondeur appropriée contient à partir de l'avant un verre transparent (2), une feuille graphique, photo ou dessin directement relié à celui-ci (3), l'urne (4) étanche dans laquelle on dépose les cendres de l'être cher, comprenant deux parois plates transparentes (9a, 9b) séparées et une feuille de protection arrière résistante (5), tout cela logé entre les quatre côtes (1b) du cadre (1), la feuille de protection arrière (5) étant fixée par des agrafes doublées (6) que le cadre (1) possède au bord arrière de ses quatre côtes, en pouvant agencer l'ensemble suspendu à une cloison ou à un mur ou bien appuyé sur une surface horizontale, la feuille arrière ayant pour cela un socle de support (8).
2. Tableau-urne pour des cendres d'inhumation, selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les deux parois plates transparentes (9a, 9b) permettent de voir les cendres déposées à l'intérieur de l'urne, ces parois étant fixées sur un bâti interne, délimitant un creux dans lequel seront placées les cendres, ce bâti étant constitué par une traverse horizontale inférieure (10a) et deux montants latéraux verticaux (11a, 11b) unis à leurs angles inférieurs d'équerres (12) pourvues d'ails (12a, 12b) pour-

vues de dents (13) pour emboîtement intérieur, et le bâti étant complété par une traverse supérieure (10b), avec équerres similaires aux précédentes inférieures qui, lorsqu'elle sera retirée, permettra l'accès à l'intérieur du creux et qui, quand les cendres auront été déposées, fermera hermétiquement l'espace grâce aux ailes (12a, 12b) dentées qui emboîteront leurs extrémités à l'intérieur des montants latéraux (11a) (11b).

Claims

1. Picture-urn for burial ash constituted by a frame (1) the front area of which delimits an open quadrangular space and having a suitable depth which contains from the front part a transparent glass (2), a graphic sheet, either a photograph or drawing directly joined to it (3), the watertight urn (4) in which the ash of the beloved is deposited, comprising two separate transparent flat partitions (99, 96), and a strong back protecting sheet (5), all of this being housed between the four ribs (1b) of the frame (1), the back protecting sheet (5) being fixed by hooks (6) the frame possesses on the back edge of its four ribs, the assembly may be arranged hanging from a partition or a wall or supported on a horizontal surface, the back sheet having a supporting stand (8) for that purpose.
2. Picture-urn for burial ash, according to the preceding claim, **characterised in that** the two flat, transparent partitions (9a, 9b) allow that the ash deposited within the urn can be seen, the said partitions being fixed on an internal casing, delimiting a cavity in which the ash is placed, the said casing being constituted by a lower horizontal cross-member (10a) and two upright side jambs (11a, 11b) joined to their lower square angles (12) provided with wings (12a, 12b) provided with teeth (13) for the internal fitting and the casing being completed with a top cross member (10b) with squares similar to the preceding lower ones which, when it is withdrawn, will allow the access within the cavity and which, when the ash has been deposited, will tightly close the space thanks to the toothed wings (12a, 12b) which will fit their ends within the side jambs (11a) (11b).

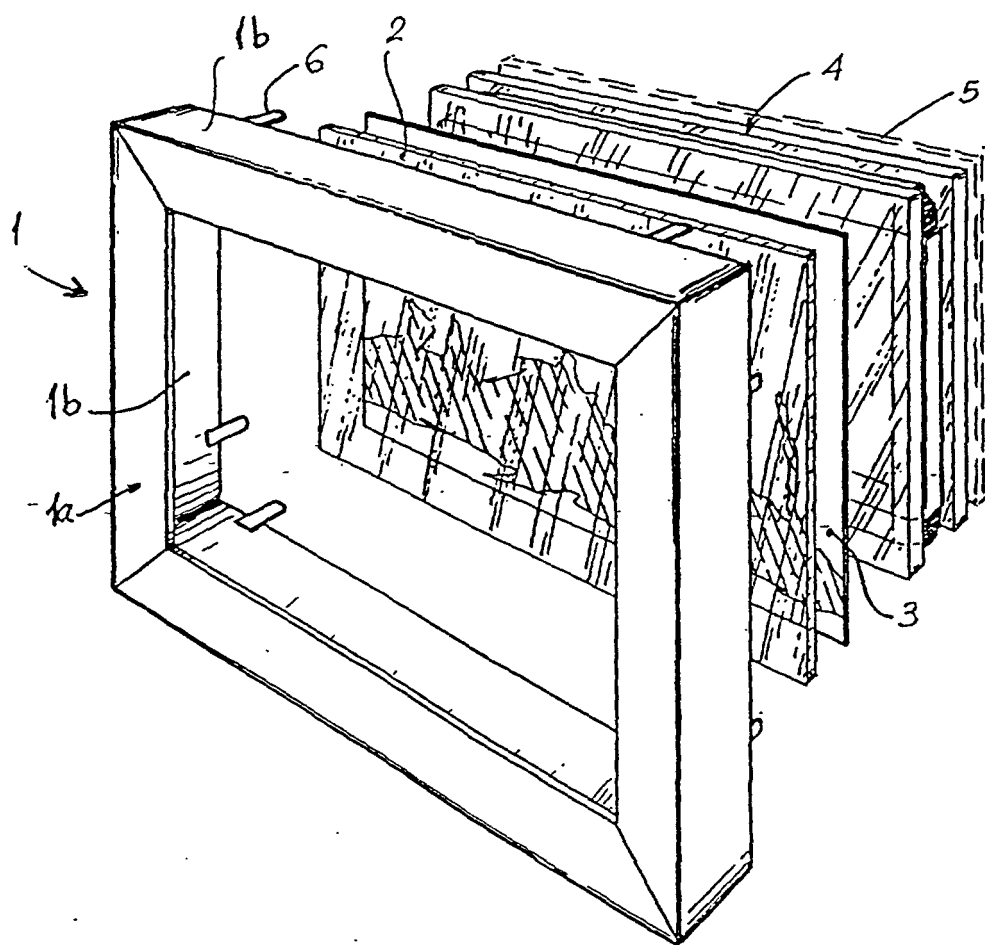
Patentansprüche

1. Tafelförmige Urne für Bestattungsaschen, bestehend aus einem Rahmen (1), dessen vorderer Bereich einen viereckigen offenen Raum begrenzt und dessen geeignete Tiefe, von vorne ausgehend, beinhaltet: ein transparentes Glas (2), ein Graphikblatt, Foto oder Zeichnung (3), das/die direkt mit diesem in Verbindung steht, die dicht abschließende Urne (4), in welche die Aschen des geliebten Wesens ein-

gebracht werden und welche zwei getrennte, ebene und durchsichtige Wände (9a, 9b) aufweist, und eine widerstandsfähige hintere Schutzplatte (5); alle diese Elemente sind zwischen die vier Seiten (1b) des Rahmens (1) eingesetzt, wobei die hintere Schutzplatte (5) durch gedoppelte Klammern (6) befestigt ist, die an der Hinterkante des Rahmens (1) an dessen vier Seiten vorgesehen sind, wobei die gesamte Anordnung an einer Wand oder an einer Mauer hängend angeordnet werden kann, oder auch auf eine horizontale Fläche gestellt werden kann, wobei die hintere Tafel zu diesem Zweck einen Stützsockel (8) aufweist.

2. Tafelförmige Urne für Bestattungsaschen gemäß dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die beiden ebenen transparenten Wände (9a, 9b) erlauben, die im Inneren der Urne untergebrachten Aschen zu sehen, wobei diese Wände auf einem innenliegenden Rahmen befestigt sind, der einen Hohlraum begrenzt, in welchen die Aschen eingebracht werden, wobei der Rahmen durch einen horizontalen unteren Querträger (10a) und zwei seitliche vertikale Stützen (11a, 11b) gebildet ist, die an ihren unteren Winkeln mittels Winkelstücken (12) verbunden sind, die mit Schenkeln (12a, 12b) versehen sind, welche mit Zähnen (13) für ein Einfügen nach innen versehen sind, und der Rahmen durch einen oberen Querträger (10b), der den zuvor erwähnten unteren Winkelstücken ähnliche Winkelstücke aufweist, vervollständigt ist, der, wenn er entfernt wird, den Zugang zum Inneren des Hohlraums gestattet, und der, nachdem die Aschen eingebracht wurden, den Raum luftdicht verschließt, und zwar dank der gezahnten Schenkel (12a, 12b), die mit ihren Enden ins Innere der seitlichen Stützen (11a, 11b) eingefügt werden.

FIG. 1



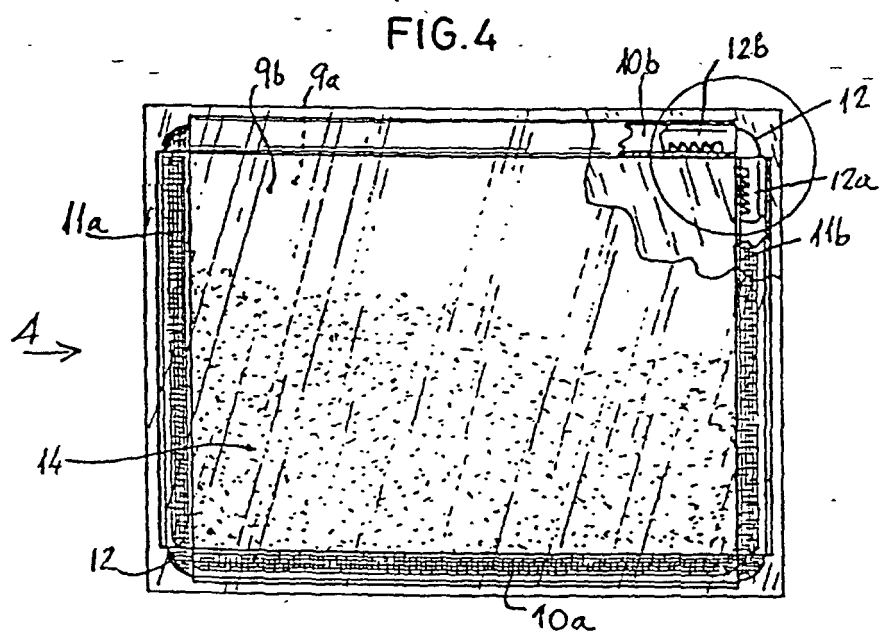
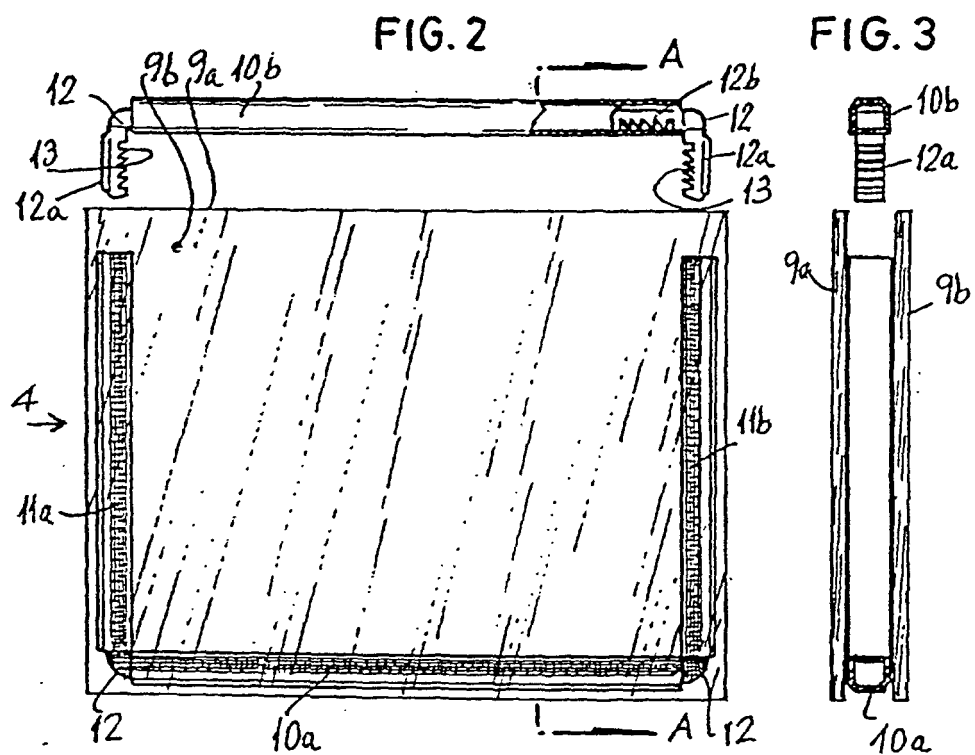


FIG.5

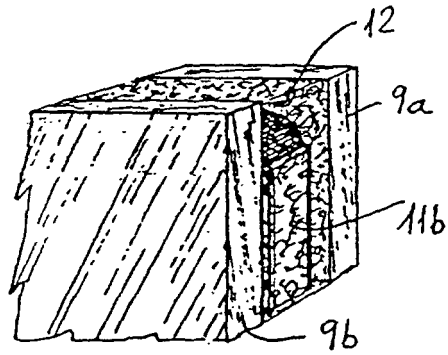


FIG.6

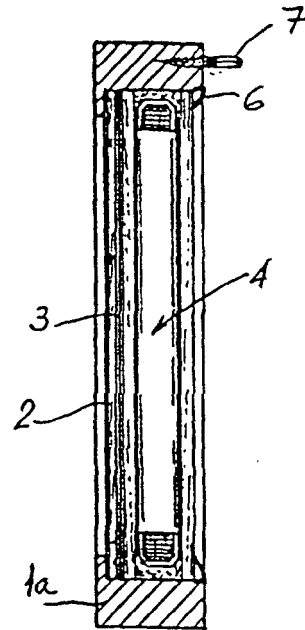


FIG.7

